

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DJS 136 Subvention (48.500 euros) et convention avec le Paris Jean-Bouin CASG au titre de l'année 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Paris Jean-Bouin CASG ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 5 mars 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris Jean-Bouin CASG, 26, avenue du Général Sarrail (16^e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 48.500 euros est attribuée à l'association Paris Jean-Bouin CASG (17047 / 2018_04387) au titre de l'année 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, rubrique 326, mission 3260004 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO